



**COMMUNE DE CAUJAC  
HAUTE-GARONNE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
Du Conseil Municipal du lundi 3 février 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le trois février, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, salle des mariages, sous la Présidence de Madame Émilie FREYCHE.

**Étaient présents :** Émilie FREYCHE, Patrick BRIOL, Dominique LEVRAT, Marc MIRANI, Stéphane LABIT, Laurence DASI, Marie-Hélène GAULTIER, Nathalie ROUQUET, Bruno RENVOISÉ, Pascale RIBES, Guibert MONGIS, Laurent PAIRASTRE

**Était absent (excusé) :** Benjamin HERVÉ, Céline VANNIER

**Secrétaire de séance :** Laurent PAIRASTRE

Madame le Maire ouvre la séance à 20h50.



**1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 janvier 2025**

Madame le Maire demande si tout le monde a pu prendre connaissance du procès-verbal du Conseil Municipal du 6 janvier 2025. Tout le monde l'a consulté, il est approuvé à l'**unanimité**.

**Résultat du vote :**

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 2



**2- AGRANDISSEMENT DE L'ATELIER**

Le point est reporté. Des éléments complémentaires doivent être apportés avant la prise de décision.



**3- SÉCURISATION ROUTIÈRE**

Madame le Maire indique qu'elle a fait faire des devis afin de réaliser la sécurisation routière sur les routes d'Auterive et de Cintegabelle. La proposition consiste à :

- la création d'une zone à 30 km/h avec l'installation de coussins berlinois sur la route de Cintegabelle, dans le but de sécuriser les accès à l'école et aux salles communales
- l'installation d'un radar pédagogique sur la route d'Auterive afin de faire ralentir aux abords du lotissement Ayrat et de l'entrée du village

Elle présente les différents types de devis reçus. Après échange, il est décidé de retenir le radar pédagogique proposé par la société ALEC.

Pour les coussins berlinois, les élus décident de faire faire la pose par un professionnel.

Ils retiennent donc la proposition de TDSignalisation avec la pose.

Il sera demandé au préalable l'autorisation du secteur routier pour ces travaux qui seront réalisés sur une route départementale.

Le Conseil Municipal, ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise TDSignalisation pour un montant de **5759,95€ TTC** et le devis de la société ALEC pour le radar pédagogique pour un montant de **2620,80 €TTC**, soit un total de **8380,75€ TTC**.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2025.
- **SOLLICITE** auprès des organismes de l'État et du Département, les subventions correspondantes à ces travaux, selon le plan de financement ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT - SÉCURISATION ROUTIÈRE				
TYPE D'ACHATS	Dépense HT	TTC	FINANCEMENTS	RECETTES
RADAR PÉDAGOGIQUE	2 184.00 €	2 620.80 €	SUBVENTION DEPARTEMENT (30%)	2 514.23 €
COUSSIN BERLINOIS	4 799.96 €	5 759.95 €	ÉTAT (30%)	2 514.23 €
			AUTOFINANCEMENT (40%)	3 352.29 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 983.96 €</b>	<b>8 380.75 €</b>		<b>8 380.75 €</b>

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents au dossier.

**Résultat du vote :**

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 2



#### 4 – RÉPARATION DU MOTEUR DES CLOCHES DE L'ÉGLISE

Madame le Maire explique que cela fait plusieurs semaines que les cloches de l'église ne fonctionnent plus correctement. Elle rappelle que nous avons un contrat de maintenance avec la société LAUMAILLÉ, spécialiste du secteur.

Ils sont venus constater et nous ont proposé un devis de réparation. Il s'élève à **1793.16 € TTC**. Après échange, il est décidé de faire faire les réparations.

Le Conseil Municipal, ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à **l'unanimité des membres présents** :

- **ACCEPTÉ** le devis de l'entreprise LAUMAILLÉ pour un montant de **1793,16€ TTC**.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2025.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents au dossier.

**Résultat du vote :**

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 2



## **5 – AMÉNAGEMENT DU LOCAL PLACE DE LA MAIRIE**

Madame le Maire explique que plusieurs devis ont été reçus pour un aménagement complet. Les élus échangent sur le devenir de ce bâtiment à long terme. Étant donné qu'il sera loué par les professionnels qui l'utiliseront, les travaux seront amortis en quelques années. Cela permettra de le valoriser et d'amener une activité supplémentaire au cœur du village.

La personne qui est intéressée va être reçue pour confirmer son installation et les conditions dans lesquelles les travaux peuvent être entrepris.

Le point est reporté pour validation des devis.



## **6 – MAINTENANCE DES SYSTÈMES DE CLIMATISATION**

Le point est reporté. Il manque un devis.

---

## **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

### **❖ Sollicitation école de Caujac – Sortie scolaire avec nuitée**

Madame le Maire informe les élus que certaines enseignantes de l'école de Caujac et d'Esperce souhaitent organiser une sortie scolaire, partiellement à vélo. Elles auraient besoin du rapatriement des vélos par les services de la commune. Toute le monde accepte. Les conditions d'organisation seront définies en réunion avec le corps enseignant.

### **❖ Réseau 31 – règlement du service public de l'assainissement non-collectif**

Madame le Maire fait lecture aux élus d'un courrier de Réseau 31. Il précise les nouvelles conditions de pénalités lorsque leurs services techniques n'arrivent pas à effectuer la conformité des installations chez les particuliers.

❖ **Repas de la municipalité – dimanche 16 mars 2025**

Madame le Maire informe les élus, qu'avec Marie-Hélène GAULTIER elles ont choisi le groupe qui s'occupera de l'animation. Il s'agit d'un groupe de Toulouse qui viendra animer l'après-midi. Madame GAULTIER présente plusieurs devis pour le repas.

- Traiteur sans soucis : 20,47 euros / personne (+ajouter location de la vaisselle)
- Boucherie chez Flo : 24,50 euros / personne
- Maison Vayssière : 22 euros / personne

Après discussion, c'est le devis de la Maison Vayssière qui est retenu. Il faudra prévoir l'apéritif et le vin.

Il est convenu que seront invités les administrés de plus de 62 ans, les élus et leurs conjoints ainsi que les agents et leurs conjoints.

❖ **Organisation des services**

Madame le Maire explique aux élus que le service technique a été réorganisé. C'est dorénavant, Monsieur Stéphane LABIT qui gère les agents. Monsieur Patrick BRIOL s'occupe exclusivement des travaux et des devis à faire faire pour la commune.

Monsieur Philippe LASSALLE est en arrêt maladie pour 3 semaines.

Madame Gervaise LACROIX prendra sa retraite le 1<sup>er</sup> avril 2025.

Madame le Maire lève la séance à 23h15

Le Secrétaire de Séance,

Laurent PAIRASTRE



Le Maire,

Émilie FREYCHE

